

Les Cahiers de droit



Michel VEUTHEY, *Guérilla et droit humanitaire*, 2^e édition, Genève, Comité international de la Croix Rouge, 1983, 451 pages, 5 \$ (cartonné).

Diane Guillemette

Volume 26, numéro 4, 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042707ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042707ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Guillemette, D. (1985). Compte rendu de [Michel VEUTHEY, *Guérilla et droit humanitaire*, 2^e édition, Genève, Comité international de la Croix Rouge, 1983, 451 pages, 5 \$ (cartonné).] *Les Cahiers de droit*, 26(4), 1085–1087.
<https://doi.org/10.7202/042707ar>

sortes d'éléments : la première partie, intitulée « Documentation », rassemble des exemples de formulaires ayant trait aux divers actes pouvant intervenir dans une séparation ou un divorce, une deuxième partie présente certains arrêts récents et, enfin, une dernière contient la plupart des textes législatifs cités dans le livre.

Dans la partie doctrinale sont successivement abordés les motifs de la séparation de corps et du divorce, la séparation de corps sur projet d'accord, la procédure, les mesures provisoires, les effets de la séparation de corps et du divorce, les demandes de garde et d'aliments entre gens non mariés.

L'introduction, fort claire et bien présentée, fait le point au sujet du problème que pose la mise en vigueur des divers textes du *Code civil du Québec* et du *Code de procédure civile*, problème découlant du partage des compétences fédérales/provinciales.

Les questions sont abordées non seulement du point de vue des solutions dégagées par la jurisprudence, mais également discutées quant au fond. On ne saurait toutefois partager l'opinion ou les conceptions de l'auteur sur tous les points de vue qu'il exprime. Sa notion de la fidélité (sur le plan du droit) semble discutable. Son approche des conditions d'octroi de la prestation compensatoire est fortement discutable et se trouve d'ailleurs dépassée par la récente décision de la Cour d'appel qui contredit en partie les solutions proposées.

Il existe aussi certaines impropriétés de termes, lourdes de conséquences juridiques : ainsi le tribunal peut déclarer forfaites les donations entre époux, mais il ne saurait être question d'annulation qui, par définition, entraîne, sauf précision contraire, l'effacement rétroactif de l'acte annulé.

Le formulaire est fort intéressant et l'intégration des textes législatifs utilisés rend l'ouvrage fort pratique. Il est dommage par contre que ne soient pas identifiés dans le texte les arrêts insérés dans la dernière

partie du volume et que ceux-ci ne soient pas précédés d'un résumé indiquant le sujet auquel ils se rattachent. L'utilisation de ces arrêts devient en conséquence beaucoup plus lourde.

L'ouvrage est cependant dans l'ensemble fort intéressant et présente un intérêt pratique considérable pour les praticiens. Il convient cependant d'être prudent sur des points sur lesquels la jurisprudence vient de se prononcer.

Mireille D. CASTELLI
Université Laval

Michel VEUTHEY, *Guérilla et droit humanitaire*, 2^e édition, Genève, Comité international de la Croix Rouge, 1983, 451 pages, 5\$ (cartonné).

Le droit humanitaire a souvent été considéré comme une forme extrême, pour ne pas dire marginale, du droit international et du droit en général. L'obligation de traiter tous les adversaires comme des êtres humains, de même que tous les autres principes fondamentaux du droit humanitaire, doivent demeurer intangibles quelle que soit la forme des conflits. Ces principes peuvent et doivent être appliqués par tous et en toutes circonstances, même dans la guérilla.

Au cours des dernières années, une détérioration du climat politique international a amené une tendance croissante à recourir à la force dans les relations internationales. Le phénomène de la guérilla a pris des dimensions alarmantes tant au niveau stratégique que politique. La guérilla est devenue organisée et préméditée.

La première édition de cet ouvrage a paru en 1976 alors que la Conférence diplomatique en cours, à laquelle participait le Dr Michel Veuthey en tant que membre de la délégation du CICR, allait donner naissance à deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949. L'auteur est présentement chef de la division

des organismes internationaux du Comité international de la Croix-Rouge.

Plus de sept ans ont passé depuis la première édition du livre *Guérilla et droit humanitaire*. Durant cette période, nous avons assisté souvent à un mépris croissant pour le respect de la vie et des droits fondamentaux de la personne humaine. Le Dr Veuthey expose, aussi objectivement que possible, un certain nombre de situations de guérilla. Ceci afin de mettre en évidence la nécessité et la possibilité de tirer les enseignements du passé lointain ou tout proche encore. Ses propos sont fondés sur la réalité des conflits davantage que sur des abstractions inadéquates.

Méthodes et moyens de combat constituent une partie importante de l'étude de l'auteur. Il fait un examen remarquable de la légitimité, de la validité et de la juridicité de ces procédés. Les formes d'affrontement de la guérilla et de la contre-guérilla sont bien éloignées de celles des guerres classiques. Tout d'abord, les différences de contexte social, géographique et matériel démontrent bien les disparités qui peuvent exister. Ensuite viennent les interférences entre les méthodes de lutte des adversaires, suivies des fréquentes interventions extérieures. L'emploi d'armes met en cause les principes fondamentaux du droit humanitaire: la distinction entre la population civile et les combattants, la limitation des souffrances infligées aux combattants ennemis. Le Dr Veuthey étudie les armes atomiques, bactériologiques, chimiques, incendiaires et leur impact en rapport avec les armes conventionnelles. Le caractère indiscriminé des bombardements, la prise d'otages, les représailles, le terrorisme, la torture et la ruse fondée sur l'effet de surprise qui a une importance considérable dans la guérilla, terminent ce chapitre particulièrement étoffé.

Grâce à un excellent index analytique et à une présentation matérielle soignée, (quoique le caractère pourrait subir un grossissement qui serait fort apprécié) la consultation et le repérage deviennent un

travail facile et agréable. En suivant la table des matières détaillée, nous en arrivons aux chapitres traitant des blessés, des prisonniers et des civils. L'auteur, dans la partie de son ouvrage réservée aux prisonniers, fait une étude intéressante des étapes cruciales — capture, détention, libération — dans le traitement des prisonniers. Il insiste sur le fait que la reconnaissance du statut de prisonnier de guerre est une manifestation concrète de l'égalité des parties sur le plan humanitaire. Même les espions et mercenaires bénéficient d'une garantie minimale de traitement — article 3 commun aux quatre conventions de Genève —. Le traitement des civils ou plutôt la nécessité de respecter les personnes et biens civils dans les opérations militaires permettrait d'éviter les attaques sans discrimination qui sont d'ailleurs interdites.

Les organes et facteurs d'application constituent l'avant-dernier chapitre où le Dr Michel Veuthey étudie le rôle important que joue le Comité international de la Croix-Rouge qui est chargé de veiller à l'application, par les États signataires, des Conventions de Genève de 1949 et des Protocoles additionnels de 1977. Il examine aussi la nécessité d'une collaboration croissante entre les organismes des Nations unies et le CICR afin d'éviter une duplication des mandats et de combler les lacunes apparaissant dans les situations concrètes.

L'auteur, dans la conclusion, attire l'attention du lecteur sur le fait qu'il faut insister sur le caractère extraordinaire du droit humanitaire qui ne saurait ni qualifier le conflit, ni les parties, ni même les personnes protégées autrement que par leur qualité d'êtres humains. Le droit humanitaire est un compromis entre les exigences militaires et celles de l'humanité. Pour le Dr Veuthey, le motto de la forme du droit humanitaire devrait être unité et simplicité. Il met en pratique cet énoncé du début à la fin de son ouvrage avec succès.

Il reste que le contenu de *Guérilla et droit humanitaire* est plus riche que le

sommaire donné ici. Cet outil est indispensable pour tous ceux qui travaillent de près ou de loin dans le domaine des droits de l'homme et du droit international. De plus, une bibliographie contenant plus de mille titres ajoute à l'intérêt de cette seconde édition qui contribue à l'avancement du droit humanitaire.

Diane GUILLEMETTE
Université Laval.

Centre d'études et de recherches sur les sociétés de l'Océan Indien, **L'Île Maurice, sociale, économique et politique, 1974-1980**. Extraits de l'Annuaire des pays de de l'Océan Indien, 1984, Paris, PUAM-CNRS, 430 p. (cartonné). ISBN 2 903025 126, 130 FF.

L'occupation française des années 1710 à 1814 a laissé une marque profonde dans le peuplement et la sociologie de l'Île Maurice. Située dans l'Océan Indien à 900 km à l'est de Madagascar, sur le tropique du Capricorne, l'Île fait partie de l'archipel des Mascareignes.

L'une des principales caractéristiques de l'Île est sa diversité ethnique qui est le fait social majeur reconnu par la Constitution. On y désigne quatre « communautés » ethniques : les hindous qui comptent 52 % de la population totale ; les musulmans, 16 % ; les sino-mauriciens, 3 % et la population générale — d'origine européenne et africaine — 29 %. Il est à noter que les britanniques, qui succédèrent à la présence française en 1814, ont respecté très largement les désirs et l'hégémonie de la colonie française. L'Île Maurice est donc à la fois un pays multi-ethnique, pluri-confessionnel comportant une grande diversité linguistique. Plus de dix langues sont d'usage courant dans l'Île — dont les plus usuelles : le créole, l'anglais (langue officielle de l'Administration) et le français.

Les quatre communautés mentionnées ci-haut sont analysées au point de vue

politique, social et économique. Un aspect particulièrement intéressant de cette diversification est l'institutionnalisation, par la Constitution de 1968 du communalisme i.e. un système dans lequel la vie politique est dominée par la défense des intérêts des différentes ethnies composant le pays. Il se trouve que ce phénomène est souvent présenté comme un frein au développement socio-économique de l'Île.

Devenue indépendante en 1968, l'Île Maurice connaît un régime parlementaire pluri-partisan dans une région du globe plus souvent vouée au parti unique et au régime autoritaire. En effet, l'Île compte 21 partis politiques dont quatre principaux. Dans cet ouvrage, sont illustrés les tactiques électorales, les programmes et plans d'action des quatre principaux partis, à la veille des élections de 1976. Un nombre considérable de tableaux donne les résultats détaillés par circonscription. Pour ce qui est du résultat des élections de juin 1982, nous les retrouvons en postface.

L'Île Maurice se veut un pays non aligné qui dénonce la militarisation de l'Océan Indien et qui souhaite créer une zone de paix dans cette région du globe. Avec ses 1 865 km², l'Île constitue un micro-État en voie de développement dont l'une des caractéristiques est d'être surpeuplée. On y compte en effet près d'un million d'habitants qui préfèrent la neutralité en cas de conflit armé.

L'économie de l'Île est également traitée de manière extensive dans les différents articles de cet ouvrage. L'Île étant un pays de monoculture, son circuit économique gravite donc autour de l'industrie sucrière. Les divers auteurs étudient en profondeur l'économie mauricienne passant de ses théories de développement à la base de formation de capital, production, dépense nationale, balance des paiements et finances publiques. Rien n'y est omis. Ces études sont également farcies de tableaux multiples expliquant en détail les différentes facettes de l'économie de l'Île. Rien n'a malheureusement été ajouté aux textes